

PUYMÉRAS MON VILLAGE

SOMMAIRE

Informations Puyméras Mon Village	Page 2
Répertoire	Page 3
Mot du maire	Page 5
Mot de la présidente	Page 6
Conseils municipaux	Page 7
Informations puymérassiennes	Page 21
Rétrospectives	Page 26
Festivités à venir	Page 31
Page de jeux	Page 36



NUMERO 91
JUILLET 2025

INFORMATIONS PUYMÉRAS MON VILLAGE

ASSOCIATION « PUYMÉRAS MON VILLAGE »

pmvassociation84@gmail.com

Président d'honneur : Roger TRAPPO, maire de Puyméras
Membre d'honneur : Daniel ROLLAND, ancien maire de Puyméras

MEMBRES DU BUREAU :

Présidente :	Suzanne BARNOUIN
Vice-Présidente :	Mireille AUTRAN
Secrétaire :	Chantal FAURE
Secrétaire adjointe :	Brigitte BRIENNE
Trésorier :	Jean-Louis FANNI
Trésorière adjointe :	Dominique HOËN

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Françoise BERLAMONT - Noëlle PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET

JOURNAL :

Rédaction : Françoise BERLAMONT - Nathalie SAUSSAYE.

Groupe de relecture : Mireille AUTRAN - Françoise BERLAMONT - Brigitte BRIENNE - Chris BERNARD - Nathalie SAUSSAYE.

Groupe de distribution : Mireille AUTRAN - Suzanne BARNOUIN - Brigitte BRIENNE - Chantal FAURE - Claude FAURE - Fred GARCIA - Dominique HOËN - Albert PHILIPPE - Maryvonne SAUVAN - Anne de VILHET.

MAIRIE DE PUYMÉRAS

Téléphone : 04 90 46 40 90 - Site internet : <https://www.mairiepuymeras.com>

Mail accueil mairie : agenda.puymeras@gmail.com

Mail secrétariat général/secrétariat du maire : mairie.puymeras@gmail.com

LE SECRÉTARIAT EST OUVERT DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 12 H

AGENCE POSTALE

DU LUNDI AU JEUDI DE 9 H À 11 H 45

FIN DES DÉPÔTS DE COLIS ET DE RECOMMANDÉS À 11 H 30

HORAIRES DE DÉPART DU COURRIER

<i>Du lundi au vendredi :</i>	boîte aux lettres près de la mairie :	12 h
	boîte aux lettres près de la boulangerie :	9 h
<i>Le samedi :</i>	Puyméras :	8 h
	Vaison la Romaine :	11 h

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Responsable : Françoise BERLAMONT

LA BIBLIOTHÈQUE EST OUVERTE AU PUBLIC LES JEUDIS DE 16 H 15 À 18 H

ARTISANS ET COMMERCANTS DE PUYMÉRAS

Assistante maternelle agréée	Marie-Noëlle CUENCA	04 90 46 48 00
Assainissement	Vaison assainissement	06 03 03 83 19
Animations et ateliers artistiques	Delfine	06 25 82 51 09
Bar Tabac Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Boulangerie Pâtisserie		
Brasseur	Brasserie du Soleil	07 86 23 33 67
Brocante - Recyclage - Matériaux Anciens	Le Hangar	06 07 67 74 06
Cave Coopérative	La Comtadine	04 90 46 40 78
Cave	Domaine Le Mas du Jas	06 65 28 99 32
Cave	Domaine Le Puy du Maupas	04 90 46 47 43
Caveau - Vente de vins	Soif - Karolyen De BRUYN	04 86 04 82 58
Caviste à domicile - Evènementiel	Domaine St Appolinaire - Elodie DAUMAS	06 88 49 97 04
Cheffe à domicile	Hélène VAILLANT	06 18 67 07 25
Chocolaterie	CHALOIN Chocolats	04 90 37 40 94
Coiffeur	Bulle d'Hair - Laure-Line DIEUDONNE	06 82 31 76 35
Conciergerie, ménage, garde d'enfants	Les Services de Julie - Julie BOURABAH	07 60 05 70 24
Couvreur Zingueur	Jolitoit Provence	06 44 08 25 40
Développeuse de site web	Louise OBE	06 34 20 24 74
Electricité Générale	Antonio MACHADO	04 90 36 36 33
	Jason RODIERES	06 98 62 93 27
Ferronnier	Gaëtan RAMOS	06 03 40 52 60
Garage Agricole	BERNARD et BREMOND	04 90 46 43 17
Maçonnerie	Philippe MARCHIONNI	06 11 53 16 18
Massage Ayurvédique	Marie-France SAMBUCHI	06 14 69 88 34
Massage Bien-Etre	Sandrine CHAMPEAU	06 74 59 27 58
Moulin à huile	Le Vieux Moulin - Alain FARNOUX	04 90 12 02 57
Paysagiste	Le Paysagiste - Frédérique GONDRAN	06 74 81 72 63
Peintures intérieures/extérieures	Patrice GUILLARD	06 18 44 32 80
Pisciniste - Construction et entretien	Le Pisciniste - Fabien GONDRAN	06 70 73 23 97
Pisciniste - Construction	Profil Piscine	04 90 41 74 02
Plomberie Chauffage	Morgan RODIERES	06 11 48 33 65
Plomberie	Thomas DUPONT	06 09 22 61 54
Prestataire équin	Justin MANGUETTE	07 68 74 67 51
Taxis	G.I.E. Taxis des Dentelles	04 90 46 89 42
	Taxis Fred et Caro - Caroline GARCIA	04 90 46 45 92
Truffes et champignons	Etablissement PLANTIN	04 90 46 41 44

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

SOCIAL ET SANTÉ

Cabinet d'infirmières	Cécile BERGER Michèle BONNET Romy SCHULLER	04 90 46 44 04
-----------------------	--	----------------

RESTAURANT

Bar Tabac Restaurant	Les Barrys	04 90 35 04 53
Restaurant	Le Girocèdre	04 90 46 50 67

ASSOCIATIONS

Association des Parents d'Elèves (A.P.E.) Faucon - Mérindol - Puyméras	Présidente : Laure JOLY	06 50 80 17 27
Association Paroissiale	Présidente : Delphine RAGONOT	04 90 37 68 10
Association 3P	Président : Rodolphe BRAJON	06 77 87 66 29
Bibliothèque Municipale	Responsable : Françoise BERLAMONT	06 07 08 37 61
La Compagnie du Bien Être Massages sans frontière	Présidente : Laure GUILLARD compagniebienetre@gmail.com	09 79 07 38 22
Le Chœur de Puyméras	Présidente : Evelyne JEVAUDAN	04 75 27 18 19 06 73 84 54 56
Comité des Fêtes cdfpuymeras@gmail.com	Présidente : Marine MOINIER	06 04 53 59 16
Coopérative scolaire	Présidente : Isabelle EYRAUD	
Maniok	Présidente : Michèle GRILLON	
Puyméras Karaté Club	Présidente : Caroline GARCIA	06 98 09 54 82
Puyméras Mon Village pmvassociation84@gmail.com	Présidente : Suzanne BARNOUIN	06 82 75 60 88
Rand'O'Soleil randosoleil.puymeras@gmail.com	Présidente : Annie LATCHER	
Société de chasse de Puyméras	Président : Olivier BAYLE	06 15 97 02 20
Tennis Instinct	Fabien SEU	06 49 80 00 96
Union Sportive Autre Provence (USAP)	Président : Jean-Louis CHAUVET	06 10 26 05 27

NUMEROS D'URGENCE

GENDARMERIE : 04 90 36 04 17 ou 17	SAMU : 15 ou 112
POMPIERS : 18 ou 112	HOPITAL : 04 90 36 04 58
DEFIBRILATEUR : sur le mur extérieur du Centre Social, à proximité de la porte d'entrée.	

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination (Informations pour les personnes âgées et leur famille) : 06 45 76 58 10 ou 04 90 36 54 55

En cas d'oubli ou de modification à apporter, n'hésitez pas à nous le faire savoir en nous contactant sur l'adresse mail de l'association : pmvassociation84@gmail.com

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,
Chers Puymérassiens et chers enfants,

Vous avez pu constater que l'été a bel et bien commencé avec de fortes vagues de chaleur : prenez-soin de vous et adoptez les bons gestes face à la canicule (plateforme téléphonique d'information « canicule » 0800 06 66 66 – Appel gratuit entre 9 h et 19 h depuis un poste fixe).

Je vous annonce d'abord :

- ✓ Les travaux de la nouvelle mairie seront très bientôt terminés et nous espérons pouvoir inaugurer les locaux à la fin du mois d'août 2025 : je remercie encore les riverains pour leur patience parce qu'ils ont dû subir les nuisances du chantier pendant les mois de travaux.
- ✓ Notre prochain chantier sera de rénover le toit et les murs de l'école ainsi que le remplacement du système de chauffage actuel.
- ✓ Pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026 à Puyméras et dans le cadre du RPI, l'école accueillera les classes de Grande Section, CP, CE1 et CE 2. Elles seront divisées en deux classes qui seront gérées par Mme EYRAUD et M. LIMA qui exerçait à Faucon l'année passée.
- ✓ Les travaux de réfection de certains chemins communaux sont terminés.



Le défilé de Marianne du 14 juillet fêtera ses 50 ans et le comité des fêtes nous réserve une surprise, à cette occasion.

Je souhaite la bienvenue aux touristes qui séjourneront sur notre commune pendant l'été et rappelle qu'un apéritif de bienvenue sera servi aux nouveaux venus par l'association Puyméras Mon Village le 23 juillet 2025.

La fête de Puyméras se déroulera du 22 au 25 août 2025 avec la fameuse soupe au pistou préparée par l'association USAP, la course de tracteurs, les soirées festives, les manèges pour les enfants, etc.

Bonne humeur, légèreté et festivités seront au programme : venez nombreux ! Certes, beaucoup de bruit pendant ces jours de fête et nous nous en excusons par avance mais Puyméras est connue et reconnue pour savoir mettre l'ambiance !

Je vous souhaite de passer d'excellentes vacances !

Vive PUYMERAS !

Le Maire

MOT DE LA PRESIDENTE

Nous voici revenu aux belles journées d'été, au chant des cigales, à l'arrivée des touristes et aux manifestations nombreuses et variées qui animent cette période estivale. Je vous invite à prendre connaissance du calendrier récapitulatif des événements à venir en fin de journal.

Toujours de bons et joyeux moments à passer autour de ces animations qui ne l'oublions pas ont pour objectif d'entretenir la convivialité et de maintenir une ambiance si particulière à Puyméras. La vie du village dépend de tous, c'est une aventure collective.

Cette année, Puyméras accueillera le flambeau du festival « Les automnales en Vaison Ventoux » le vendredi 17 octobre. Ainsi, la commune de Puyméras, le Comité des Fêtes et Puyméras Mon Village vous donnent rendez-vous pour fêter VULCAIN, dieu romain du feu, des volcans et de la forge autour d'un programme varié qui s'étalera sur toute la journée.

Nous espérons vous retrouver nombreux pour fêter cette journée.

L'âme de notre association, c'est avant tout le partage et la convivialité à travers des sorties et activités variées que nous vous proposons, c'est comme une grande famille, qui à chaque manifestation donne le meilleur pour vous donner l'envie et la joie d'être dans notre village que l'on aime tant et je remercie vivement tous les bénévoles pour leur contribution et leur participation. Sans eux rien ne serait possible !

Très bel été à tous!

Suzanne BARNOUIN

Présidente de Puyméras Mon Village

Pour mémoire, je souhaite rappeler que ce petit journal est entièrement réalisé par des bénévoles et a pour objectif d'informer la population locale de tout ce qui se passe dans le village, tant en terme d'informations municipales que s'agissant de manifestations organisées par les associations locales.
NOUS INVITONS DONC TOUTES LES ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISATEURS D'ÉVÈNEMENTS À NOUS COMMUNIQUER LEURS INFORMATIONS (ARTICLES ET PHOTOS) AFIN QU'ELLES SOIENT PUBLIÉES.



PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mardi 11 février 2025 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA

Excusée ayant donné procuration : Anne de VILHET à Roselyne ARLAUD

Excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, David SAMBUCHI

Absent : Michel FARE

Laure-Line DIEUDONNE est nommée secrétaire de séance

Délibération 2025_D01 : Modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il informe les conseillers de la demande d'intégration d'un adjoint technique dans le cadre d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 12 décembre 2024,

Considérant l'organisation des services, **Le Conseil Municipal, DECIDE** de fixer le tableau des effectifs à compter du 1^{er} mars 2025 comme suit :

Emploi	Grade	Cat.	Nombre d'emploi	Durée hebdomadaire	Statut	Observations
Filière administrative						
Accueil	Adjoint administratif	C	1	28/35	Titulaire	
Secrétariat général	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	B	1	Temps complet	Titulaire	
Agent recenseur	Adjoint administratif	C	1	Temps non complet	Article L.332-23 du CGCT	Suppression au 28/02/2025
Filière technique						
Agent d'entretien	Adjoint technique territorial	C	1	Temps non complet	Article L.332-23 du CGCT	
Agent polyvalent	Adjoint technique territorial	C	1	20/35	Stagiaire	
Agent de voirie	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	1	Temps complet	Titulaire	
Aide-maternelle			1	24,56/35	Titulaire	Suppression au 30/04/2025
Cantinière	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	C	1	23/35	Titulaire	
Filière sociale						
Aide-maternelle	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	C	1	24,56/35	Titulaire	Création au 01/05/2025

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025_Do2 : rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2024_D40 relative au recensement de la population. Il indique qu'au vu du travail effectué par les agents il serait souhaitable de revoir la rémunération prévue initialement.

Le Conseil Municipal,

DIT que chaque agent recenseur percevra la somme de 600 € net pour effectuer le recensement de la population au titre de l'année 2025.

DEMANDE à ce que la rémunération soit versée sur le mois de février 2025.

Délibération 2025_Do3 : rattachement à la procédure de renégociation du contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion de la FPT de Vaucluse

Les dispositions de l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n°86-552 du 14 mars 1986, permettent aux collectivités et établissements publics locaux de déléguer à leur Centre de gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert couvrant les obligations statutaires de leurs agents (maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, accident de service...). Cette démarche permet aux collectivités et établissements publics d'éviter de conduire leur propre consultation d'assurance tout en bénéficiant du poids dans la négociation, que permet un tel groupement et, lors de son exécution, d'une mutualisation des résultats évitant des résiliations ou majorations importantes imposées par l'assureur. Le contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse (CDG84), qui regroupe aujourd'hui 127 collectivités et établissements publics, a été conclu pour une durée de quatre ans et arrive à échéance le 31 décembre 2025. Le CDG 84 a donc entamé la procédure de renégociation de son contrat selon les règles de la commande publique (procédure concurrentielle avec négociations). Le contrat que va conclure le CDG84 comprendra une solution de garanties à destination des agents CNRACL et une solution de garanties à destination des agents IRCANTEC. Il devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accidents du travail / Maladies Professionnelles, Maladie ordinaire, Congés de Longue Maladie / Congés de Longue durée, Maternité-Paternité-Adoption

Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail / Maladies Professionnelles, Maladie grave, Maternité-Paternité-Adoption, Maladie ordinaire
Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

La consultation portera sur les aspects financiers, l'étendue des garanties, la qualité de la gestion proposée et l'étendue des prestations annexes accordées (statistiques, assistance juridique, programmes de soutien psychologique...). Les taux de cotisation obtenus seront présentés à la collectivité/établissement avant adhésion définitive au contrat groupe. Toutes les collectivités/établissements, à l'issue de la consultation, garderont la faculté d'adhérer ou non au contrat groupe ainsi mis en place.

Compte-tenu de l'intérêt d'une consultation groupée et d'une consolidation mutualisée des résultats de chaque collectivité/établissement, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de rallier la procédure engagée par le CDG 84 pour renouveler son contrat groupe d'assurance statutaire.

Le Conseil Municipal,

DECIDE de confier au CDG 84 la mission de conclure un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, conformément à l'article 26 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dans les conditions et pour couvrir les risques présentés ci-dessus. Ces conventions devront notamment avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2026

Régime du contrat : capitalisation.

PREND ACTE que les taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat groupe d'assurance souscrit par le CDG84 à compter du 1^{er} janvier 2026.

AUTORISE Monsieur le Maire à :

Résilier le contrat en cours pour permettre l'adhésion au contrat du centre de gestion ;

Signer tout document relatif à cette affaire, notamment la convention d'assistance technique du centre de gestion pendant la durée du marché comportant ses frais de gestion et à adhérer au contrat ainsi mis en place dès l'instant que les conditions de garanties proposées sont favorables à la collectivité.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025_Do4 : choix AMO délégation de service public assainissement

Monsieur le maire rappelle la délibération 2024_D32 l'autorisant à lancer la consultation de marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Il présente la proposition de NRC Conseil et du cabinet TRAMOY

	PHASE 1 : Bilan du contrat actuel	PHASE 2 : Rédaction du DCE et procédure de gestion déléguée	PHASE 3 : Assistance et suivi du marché	TOTAL
NRC CONSEIL	4 500 € HT	8 500 € HT	3 000 € HT	16 000 € HT 19 200 € TTC
CABINET TRA-MOY	2 900 € HT	8 600 € HT	2 400 € HT	13 900 € HT 16 680 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à 8 voix pour et une abstention (Manon YTIER),

ACCEPTE la proposition du cabinet TRAMOY,

AUTORISE monsieur le maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Rénovation énergétique école

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'audit énergétique du groupe scolaire.

Il indique que le montant des travaux s'élèverait autour de 300 000 € mais qu'en l'état actuel il n'y a pas eu de chiffrage précis et qu'il est nécessaire d'obtenir des aides financières afin de financer ce projet.

Il est également souhaitable d'avoir l'assistance d'un maître d'œuvre pour la préparation du DCE et le suivi du chantier.

Le conseil municipal désire des informations plus précises sur le coût des travaux et de l'assistance à la maîtrise d'œuvre avant de prendre une décision.

Délibération 2025_Do5 : Réhabilitation réseau assainissement village

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il reste environ 190 mètres de réseau assainissement à l'intérieur du village qui n'ont pas été remplacés : rues des Guercy, du vieux four et des Escarillons.

Une enquête de réseau ainsi qu'une inspection télévisée ont été demandées à SUEZ afin d'identifier l'état du collecteur ainsi que le nombre de branchements à renouveler. Cette enquête permettra de définir la nature des travaux de renouvellement à engager ainsi que le coût global de l'opération.

Compte tenu de l'exiguïté et de la déclivité des ruelles, les aménagements de surface seront à reprendre / repenser sur toute la largeur ainsi que l'étanchéité en pied de façade afin de permettre la gestion des eaux de ruissellement lors des pluies et de protéger les habitations contre l'humidité.

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le projet de remplacement du réseau d'assainissement dans les rues des Guercy, du vieux four et des Escarillons.

DEMANDE que, conformément à la délibération 2020_D11 portant délégation au maire de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, Monsieur le maire se charge de solliciter les aides financières.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

DEMANDE à ce que le programme de rénovation du réseau soit prévu au budget assainissement 2025.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Meublés de tourisme

La loi n°2024-1039 du 19 novembre 2024 visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, d'application progressive, permet d'encadrer ce type de location.

Une réflexion avec la communauté de communes va être demandée afin d'étudier la possibilité de faire appliquer cette loi sur la commune.

Forêt : devis travaux DFCI de Gourbières : 6 099.00 € HT financés à 80 % par le département, soit un reste à charge pour la commune de 1 219.80 € HT. Unanimité

Devis pour la restauration du mur de la salle de la Grande Fontaine, coté avenue de Verdun : 5 376.60 € HT. Demander d'autres devis.

Point sur le chantier de réhabilitation de la mairie

DPU BUHLER : pas de préemption

PLU : madame BRIENNE et monsieur MAURER ont à nouveau déposé un recours auprès du tribunal administratif de Nîmes demandant l'annulation du plan local d'urbanisme.

Cimetière :

Reprise 7 concessions : C.O. Terrassement : 8 460 € TTC – Vaison terrassement : 11 550 € TTC – A l'unanimité le conseil valide le devis de C.O. assainissement.

Ouverture d'un tombeau : Clérand 770 € TTC – En attente

Création d'un columbarium : des places pour deux à quatre urnes vont être créées.

Demandes de concession : au vu du manque de places dans le cimetière, le conseil municipal demande à ce que le règlement soit respecté et refuse aux personnes qui ne sont pas domiciliées sur la commune le droit d'acquérir une concession.

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis en cours d'instruction :

PC 08409421N0008M01 – PLANTIN : modification sur hangar

PC 08409424N0008 – GONDRAN Frédéric – Hangar et bureaux

Permis accordés

PC 08409422N00013M01 – CLAYTON – Clos des Chaunes : conformité

Permis refusés

PC 08409424N0005 – GUILLARD Patrice – Hangar commercial : pièces complémentaires non fournies

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

Dossiers en cours d'instruction

DP 0840942500001 – REGUERO Alexandre – Ch. Auchières - Piscine

DP 0840942500002 – MORENAS Mireille – ch. Jas Vieux - Rampe accès handicapés

DP 0840942500003 – PAPAS Antoine – ch. de Rochesplanes – Panneaux solaires

DP 0840942500004 – PANDA ENERGIE – ch. Rocheplanes – Panneaux Solaires

DP 0840942500005 – FALSONE Dina – Grand Rue – Pompe à chaleur

Dossiers accordés

DP 08409424N0032 - FANNI Jean Louis – ch. Auchières – Pergola bioclimatique

DP 08409424N0029 – KONING – 1 rue Soubeyranne – Pergola fer

DP 08409424N0030 – FERETE – 125 ch. de PIODON - Clôture

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

3) PERMIS AMENAGER : en cours d'instruction

PA 08409424N0001 – FB2M PROMOTION – OAP Le Théron

PA 08409424N0002 – FB2M PROMOTION – OAP LE JONCHIER

QUESTIONS DIVERSES

Doléances riverains Grand Rue

Courrier Frédéric GONDRAN

Courrier Yves RAMERO

Remerciements décès DEVAUX

Atchoum : contre

Rapport gendarmerie

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du mercredi 26 février 2025 à 18 heures 00

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Manon YTIER, Anne de VILHET ; messieurs Olivier GIRARD, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO.

Excusés : André BARNOUIN, Jean-Christophe DIANOUX, Julien VERA

Absent : Michel FARE

Marc MOINIER est nommé secrétaire de séance

Délibération 2025_Do6 : avenant n°1 travaux mairie : Lot 1 – Gros œuvre

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'une partie du mur coté grand rue qui menaçait de s'effondrer a dû être détruite dans l'urgence et de fait il a fallu la remplacer par un mur aggro et refaire cette partie de génie civil. Il a également fallu faire intervenir Enedis afin de déplacer la ligne électrique.

Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 4 580 € HT pour la partie maçonnerie et 339.39 € HT pour la partie électrique.

Le Conseil municipal

ACCEPTE l'avenant n°1 au lot gros œuvre pour un montant de 4 919.39 € H.T. soit 5 903.27 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le-dit avenant ou toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

Délibération 2025_Do7 : avenant n°1 travaux mairie : Lot 6 – Electricité

Monsieur le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a des modifications dans les fournitures électriques à faire, notamment à la demande des services de la poste au niveau du coin de l'agence postale communale mais également dans la salle du conseil et dans les bureaux. Le coût de ces travaux supplémentaires s'élève à 3 968.44 € HT. Le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n°1 au lot électricité pour un montant de 3 968.44 € H.T. soit 4 762.13 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le-dit avenant ou toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025_Do8 : avenant n°1 travaux mairie : Lot 2 – Menuiserie extérieure

Monsieur le maire présente le devis d'Alu Vaison concernant le remplacement de la porte métallique barreaudée prévue initialement dans la Grand Rue par une porte aluminium. Le coût du changement s'élève à 340 € HT. Le Conseil municipal,

ACCEPTE l'avenant n°1 au lot électricité pour un montant de 340.00 € H.T. soit 408.00 € T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit avenant ou toute autre pièce se rapportant à ce dossier.

Délibération 2025_Do9 : Fongibilité des crédits

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n°2022-26 du conseil municipal en date du 11 octobre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget communal ;

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Le conseil municipal,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DONNE tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération 2025_D10 : Fixation de la durée d'amortissement des biens

La commune a délibéré le 13 octobre 2022 afin d'appliquer le référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023.

La mise en place de ce référentiel implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Son champ d'application reste défini par l'article R.2321-2, 28° du CGCT qui détermine les règles applicables aux amortissements des communes. Pour les communes de moins de 3 500 habitants, seules les subventions d'équipement versées (compte 204) sont obligatoires.

Le compte 204 « Subventions d'équipement versées » enregistre les subventions d'équipement versées à des tiers, notamment aux organismes publics et à des personnes de droit privé.

1 an, si le montant de la subvention est inférieur à 500 € ;

5 ans si elles financent des biens mobiliers, du matériel ou des études, auxquelles sont assimilées les aides consenties aux entreprises ;

30 ans si elles financent des biens immobiliers ou des installations ;

40 ans si elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national.

Le Conseil Municipal,

DECIDE donc de ne pas étendre l'amortissement au-delà du champ d'application obligatoire,

FIXE les durées d'amortissement selon le type de subventions d'équipement versées

ABROGE la délibération du 3 mars 2009 qui avait étendu l'amortissement aux documents d'urbanisme et aux logiciels informatiques.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025_D11 : Subventions associations 2025

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions à allouer aux associations pour l'année 2025. Il présente les différentes demandes reçues en Mairie par les associations et organisations diverses. Il précise qu'un certain nombre d'association ne demande pas d'aide.

Le Conseil Municipal décide de répartir les subventions de fonctionnement aux associations comme suit :

Association	Subv.
Amicale anciens résistants / Maqui Vasio	100,00 €
Amicale Vaisonnaise solidarité environnement et forêt	150.00 €
Comité des fêtes	6 000.00 €
Coopérative scolaire	1 000,00 €
EMALA	84,00 €
Fédération nationale des anciens combattants d'Algérie	50.00 €
Karaté club	300,00 €
Le Chœur de Puyméras	500,00 €
SPA Nyons	411.39 €
Union Sportive Autre Provence	2 400.00 €
TOTAL	10 995.39 €

URBANISME

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis en cours d'instruction :

PC 08409421N0008M01 – PLANTIN : modification sur hangar PC 08409424N0008 – GON-

DRAN Frédéric – Hangar et bureaux

PC 08409425N00002 – ARLAUD Yves – Extension habitation existante 40 m² PC 08409423N0012M01 – BRE-

CHET – Modification toiture (permis modificatif)

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

Dossiers en cours d'instruction :

DP 0840942500001 – REGUERO Alexandre – ch. Auchières - Piscine

DP 0840942500002 – MORENAS Mireille – ch. Jas Vieux -Rampe accès handicapés DP 0840942500005 – FALSONE

Dina – Grand Rue – Pompe à chaleur

DP 0840942500006 – SUN R SOLUTIONS – ZA Le Maupas (DEL ROSSO) : panneaux solaires

Dossiers instruits :

DP 0840942500003 – PAPAS Antoine – ch. de Rochesplanes – Panneaux solaires DP 0840942500004 – PANDA

ENERGIE – ch. Rocheplanes – Panneaux Solaires

3) PERMIS AMENAGER accordés :

PA 08409424N0001 – FB2M PROMOTION – OAP Le Théron

PA 08409424N0002 – FB2M PROMOTION – OAP LE JONCHIER

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

QUESTIONS DIVERSES

Les élus donnent leur accord de principe sur l'adhésion à un contrat groupe électricité avec la commune de Vaison la Romaine.

Travaux déboisement chez les particuliers chemin de Gourbières : aucune autorisation de passage d'engins n'a été demandée à la mairie. Le chemin est très fortement dégradé. L'entreprise s'est engagée à le remettre en état après les travaux.

Cimetière : les travaux de nettoyage des concessions sont programmés fin avril, début mai.

Travaux future mairie : problème d'infiltration d'eau au 1^{er} étage. De plus, l'eau de la terrasse du N+1 ne s'évacue pas parce que la pente a été faite à l'envers. Des reprises vont être faites pour remédier à ces problèmes.

Le logement est presque terminé.

Terrains de tennis : il n'est plus entretenu. L'association qui les a repris ne répond pas au téléphone. Faire un courrier pour une résiliation au 30 avril.

Terrain de football : la pelouse se détériore. Il y a trop de joueurs et les matchs se déroulent même sous la pluie. Il faut voir pour alterner avec les autres stades de l'association.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absente excusée ayant donné procuration : Manon YTIER à Marc MOINIER

Excusés : André BARNOUIN, Olivier GIRARD

Anne de VILHET est nommée secrétaire de séance

2025_D12 : état annuel des indemnités des élus

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et l'article L.5211-12-1 du C.G.C.T. pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

En tant qu'élu en leur sein,

Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,

Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Aussi, il présente aux conseillers municipaux, l'état récapitulatif pour l'année 2024 :

MAIRIE DE PUYMERAS 84110 PUYMERAS		ETUDE DU COUT SALARIAL Période : 01 / 2024 à 12 / 2024						Page N° 1 Tri sur un type de salariés Edité le 17/03/2025		
TYPE DE SALAIRE	CODE	NOM & PRENOM	Tps Travail	Salaire Brut	Avantages en nature	H. sup. & comp. exo.	Cotisations Salariales	Salaire Net	Cotisations Patronales	COUT TOTAL
12 - ELUS	0007	MOINIER Marc	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0011	TARTANSON Pierre	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0012	TRAPPO Roger	0,00	15 013,32	0,00		2 026,92	12 986,40	630,60	15 643,92
12 - ELUS	0036	YTIER Manon	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
Total 12 - ELUS			0,00	27 001,32	0,00		3 645,12	23 356,20	1 134,24	28 135,56
Totaux généraux			0,00	27 001,32	0,00		3 645,12	23 356,20	1 134,24	28 135,56

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'état tel que présenté par monsieur le maire.

DIT que cet état est conforme aux indemnités préalablement votées par l'assemblée délibérante.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

2025_D13 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025

La commission finances propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.69 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.00 %

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à 5 voix contre (Manon YTIER, Michel FARE, Cédric IMBERT, J.C. DIANOUX, Laure-Line DIEUDONNE) **et 7 voix pour**

FIXE les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

TFB : 29.13 %, TFNB : 59.69 %, THS : 9.30 %

2025_D14 : Approbation compte financier unique 2024 - Budget assainissement

N° SIRET : 21840094300039	COMPTE FINANCIER UNIQUE	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	Année 2024	Département : VAUCLUSE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
		Date d'Édition : 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0	Pour =11
Date de convocation :	02/04/2025
Abstentions	=0

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Marc MOINIER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		17 202,97		133 878,62		151 081,59
Opérations de l'exercice	38 178,66	43 619,04	20 441,65	35 079,00	58 620,31	78 698,04
TOTAUX	38 178,66	60 822,01	20 441,65	168 957,62	58 620,31	229 779,63
Résultats de clôture		22 643,35		148 515,97		171 159,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	38 178,66	60 822,01	20 441,65	168 957,62	58 620,31	229 779,63
RESULTATS DEFINITIFS		22 643,35		148 515,97		171 159,32

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D15 : Délibération affectation des résultats assainissement

N° SIRET : 21840094300039	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : VAUCLUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	Année 2024	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre =0	Pour =12
Date de convocation :	02/04/2025
Abstentions =0	

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 643,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 619.04 - 38 178.66)	5 440,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	17 202,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	148 515,97
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079.00 - 20 441.65)	14 637,35
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133 878,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	148 515,97

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	22 643,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON,
Roger TRAPPO, Julien VERA.

Délibération 2024_D16 : Budget assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide d'approuver et voter le budget primitif pour l'année 2025 comme suit :

N° SIRET : 21840094300039	COMPTE FINANCIER UNIQUE	Département : VAUCLUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	Année 2024	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Date d'Édition : 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre =0	Pour =12
Date de convocation :	02/04/2025
Abstentions =0	

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 643,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 619.04 - 38 178.66)	5 440,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	17 202,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	148 515,97
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079.00 - 20 441.65)	14 637,35
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133 878,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	148 515,97

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	22 643,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON,
Roger TRAPPO, Julien VERA.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE PUYMERAS - ASSAINISSEMENT DE PUYMERAS Budget annexe - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION			
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 002,27	36 358,92
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 643,35
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		59 002,27	59 002,27

		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	184 373,48	35 939,55
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 148 433,93
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		184 373,48	184 373,48

TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		243 375,75	243 375,75

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D17 : Approbation compte financier unique 2024 - Budget principal

N° SIRET : 21840094300013	COMPTE FINANCIER UNIQUE	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : MAIRIE DE PUYMERAS	Année 2024	Département : VAUCLUSE
Budget : BUDGET PRINCIPAL	Page n° 1	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
		Date d'Édition : 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0 Pour =11 Abstentions =0	
Date de convocation :	02/04/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc MOINIER

délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		612 191,27		63 602,91		675 794,18
Opérations de l'exercice	427 575,57	601 333,75	327 319,94	30 039,18	754 895,51	631 372,93
TOTAUX	427 575,57	1 213 525,02	327 319,94	93 642,09	754 895,51	1 307 167,11
Résultats de clôture		785 949,45	233 677,85			552 271,60
Restes à réaliser			251 050,00		251 050,00	
TOTAUX CUMULES	427 575,57	1 213 525,02	578 369,94	93 642,09	1 005 945,51	1 307 167,11
RESULTATS DEFINITIFS		785 949,45	484 727,85			301 221,60

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Délibération 2024_D18 : Affectation des résultats commune

N° SIRET : 21840094300039	COMPTE FINANCIER UNIQUE	ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	Année 2024	Département : VAUCLUSE
Budget : BUDGET ANNEXE	Page n° 1	Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
		Date d'Édition : 07/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre =0 Pour =12 Abstentions =0	
Date de convocation :	02/04/2025

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO

après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,

Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	22 643,35
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 619,04 - 38 178,66)	5 440,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	17 202,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	148 515,97
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079,00 - 20 441,65)	14 637,35
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133 878,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0,00 - 0,00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	148 515,97

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	22 643,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :

Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2024_D19 : Budget commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,

Décide d'approuver et voter le budget primitif pour l'année 2025 comme suit :

MAIRIE DE PUYMERAS - MAIRIE DE PUYMERAS Budget Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	735 730,92	1 220 458,77
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	251 050,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 233 677,85	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 220 458,77	1 220 458,77
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	791 168,76	489 947,16
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 301 221,60
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		791 168,76	791 168,76
TOTAL DU BUDGET (4)		2 011 627,53	2 011 627,53

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

URBANISME

Un courrier a été adressé à monsieur le maire par monsieur MAURER et madame BRIENNE demandant le retrait du permis d'aménager PA8409424N0001 délivré le 12 février 2025 et autorisant la création de 10 lots à bâtir chemin du Jas.

Motif : « Ce permis d'aménager a été délivré sur le fondement du PLU actuellement en vigueur, qui fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes », recours dont ils sont les auteurs.

Sans réponse sous deux mois (LRAR reçue le 2 avril 2025 en mairie), ils saisiront le tribunal administratif de Nîmes.

Leur demande est accompagnée d'une copie de l'arrêté dont ils demandent le retrait ainsi que de la copie du recours contentieux qu'ils ont déposé contre le PLU le 26 décembre 2024.

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

Permis en cours d'instruction :

PC 08409423N0012M01 – BRECHET – Modification toiture (permis modificatif)

PC 0840942500003 – BONNEVILLE Xavier – Double garage

Permis accordés

PC 08409421N0008M01 – Ets PLANTIN - Modification sur hangar

PC 08409425N00002 – ARLAUD Yves – Extension habitation existante 40 m²

Permis refusés

PC 08409424N0008 – GONDRAN Frédéric – Hangar et bureaux : non conforme au PLU

PROCÈS VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

Dossiers en cours d'instruction :

DP 0840942500005 – FALSONE Dina – Grand Rue – Pompe à chaleur
DP 0840942500003M01 – PAPAS Antoine – ch. de Rocheplanes – Panneaux solaires modification
DP 08409425N00007 – HERMAN Bernadette – 2 ch. des Chaunes - Réfection toiture
DP 08409424N00008 - VACON Romain – 887 rte de Nyons – Piscine et piliers + portail
DP 08409425N00009 – IMBERT Armel – 244 ch. de la Lauzière – Piscine

Dossiers instruits et accordés :

DP 0840942500001 – REGUERO Alexandre – chemin Auchières - Piscine
DP 0840942500002 – MORENAS Mireille – chemin Jas Vieux -Rampe accès handicapés
DP 0840942500006 – SUN R SOLUTIONS – ZA Le Maupas (DEL ROSSO) : panneaux solaires

QUESTIONS DIVERSES

Devis climatisation centre social – Accepté à l'unanimité
Devis programme voirie 2025 – Accepté à l'unanimité

Une demande de rétrocession du chemin communal passant sous la RD 46 après le garage BERNARD et BREMOND a été faite.

Abstention : Cédric IMBERT

Contre : 11

Monsieur le Préfet de Vaucluse a envoyé un courrier à la commune afin de la remercier pour son implication dans la mise en œuvre de la réforme du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Contrat groupe électricité : présentation du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2025. Afin que les élus puissent décider, le compte-rendu va être envoyé aux membres du conseil municipal.

Ecole : 2 classes à Puyméras à la rentrée. 41 enfants répartis en GS-CP et CE1-CE2

Une quinzaine à Mérindol et autant à Faucon.

Une aide à la cantinière est prévue 1 heure 30 par jour.

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

<i>LES LIEUX - DITS</i>	
Les Géants	Hameau
Le pont des Anes (avant l'ancien garage Rayne)	Animaux
La Thuilière	Tuilerie
La Gipièrè	Gypse, Plâtre
Les Blaches	Chênes blancs
Les Acacias	Arbres
La Giraude	Famille : Giraud
Les Granges	Granges
Chanteperdrix	Oiseau
Fontaingraille	Fontaine, source ; nourriture
Fontaine de Chauvinet	Famille : Chauvet
La Cayra	Le coin ou pierres
Pierrefeu	Pierres, lieu de silex



Le pont des Anes

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

<i>Les RAVINS</i>	
De Brémonnet	Famille : Brémond
De la Gerlette	Petite cruche ou petite cuve
De Belluguet	Famille
<i>Les COLS</i>	
La Maneyrole	Famille
Le Pas de Beynet	Famille
Le Pas de Chauvet	Famille
<i>Les MONTAGNES</i>	
La Montagne	Grande colline
Le Serre Rouge	Colline rouge
Le Serre Traversier	Colline à traverser
Le Serre des Crémailles	?
Le Roc de Barnier	Roche ; famille
La Buisse	Lieu planté de buis
Le Gros Mourre	Museau
Les Sousses Noires	?



Le Serre Rouge

Jean-Pierre REYBAUD

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

Notre Dame des Anges Les travaux avancent !

Les curieux seront certainement montés voir notre petit bout de chapelle situé dans notre montagne puymérassienne : Elle a bien changé depuis les travaux entrepris en novembre dernier. Mais pour autant, rien n'est encore terminé puisqu'une deuxième tranche, si les subventions demandées sont accordées, devrait avoir lieu en octobre 2025

pour restaurer tout l'intérieur. En attendant, les bénévoles volontaires se sont réunis pour commencer le décroûtage des murs intérieurs, tout noircis et couverts de graffitis. Nous nous sommes donc retrouvés une vingtaine avec un enthousiasme sans faille, pour taper, enlever le vieil enduit, déblayé à l'aide de seaux par des bras énergiques. Après l'effort, le temps radieux nous a permis de partager l'apéritif et un barbecue offert par Roger notre maire, ainsi que beaucoup d'autres choses délicieuses apportées par chacun. Matinée efficace mais qui en appelle d'autres. Et une ambiance qui fait chaud au cœur. Merci pour ce partage, et à bientôt pour la suite de l'aventure.

Mélanie

Vos dons nous sont indispensables pour continuer les travaux. Partagez autour de vous, aidez-nous.

Le lien pour le financement :

<https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/chapelle-notre-dame-des-anges-a-puymeras>



INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

Le jardin de la Basse Fontaine chez Jean-Paul BOYER à Puyméras a reçu du ministère de la culture le label de

« jardin remarquable ».

Il est accessible au public du 1^{er} mai au 30 septembre tous les jours sur rendez-vous à partir de 14 h.

Vous pourrez y découvrir, dans un espace paysager de 6000 m² de nombreuses espèces de plantes, dont une très belle collection de plantes grasses ainsi qu'un musée d'outils anciens.



LE JARDIN DE LA BASSE FONTAINE 84110 PUYMERAS



1^{ER} MAI OUVERTURE DU JARDIN

TOUS LES JOURS A PARTIR DE 14H SUR RDV



Jardin Paysagé de 6000m²
Potager, Fruitiers, Oliviers,
Collection de Plantes Grasses,
Basse cour, Poissons, Oiseaux,

Vente plantes grasses et nichoirs

Aire de jeux pour enfants

Entrée : 5€ (gratuit pour les - de 16ans)

06.38.64.37.82

www.lejardindelabassefontaine.com

Domaine
Le Puy du Maupas

HÔTES VIGNERONS EN VAUCLUSE

DÉCOUVRIR
Une passion transmise de père en fille
Un métier au plus proche du terroir
Des vins bios élaborés avec le cœur

PARTAGER
Un savoir-faire ancestral
Une hospitalité naturelle
Le goût des bonnes choses

ÉCHANGER
Des dégustations toute l'année
Des moments hors du temps
Des recettes généreuses

Domaine Le Puy du Maupas Famille Sauvayre
1678 Route de Nyons - 84110 Puyméras
04 90 46 47 43 - www.puy-du-maupas.com

AOP Vinsobres - Côtes-du-Rhône
Puyméras Côtes-du-Rhône Villages

LES TAXIS DE LA DROME PROVENCALE

04.90.46.45.92
06.98.09.54.82

2 taxis et 1 minibus à votre service
24h/24 et 7j/7 toutes distances.
**NOS STATIONS TAXIS :
SEGURET - VINSOBRES**

SALON DE MASSAGE

SANDRINE CHAMPEAU

Masseuse diplômée de l'école de massage AZENDAY

06 74 55 27 58
champeausandrine485@gmail.com
Puyméras

54 Chemin de Sainte Jalle
84110 PUYMÉRAS

ATELIER DE COIFFURE

bulle D'HAIR

Les villages ont aussi droit à leur styliste !
06 82 31 76 35

Lundi 9h-18h sur RDV
Mardi 9h-18h
Mercredi 9h-12h sur RDV
Jeudi/Vendredi 9h-18h
Samedi 9h-12h
**Service à domicile
lundi et mercredi**
84110 Puyméras

INFORMATIONS PUYMÉRASSIENNES

BARRETTES, CEINTURES ET COUPES AU « KARATÉ CLUB » DE PUYMERAS

Mardi 10 juin 2025 au centre culturel et social, l'association du Karaté club, du village de Puyméras a organisé son gala de fin d'année et de passage de grades.

Créée en 2023, au village, par Fred Garcia, ceinture noire 1er dan, instructeur diplômé d'état et Caroline son épouse, ceinture verte, l'association connaît une évolution régulière et compte aujourd'hui une quinzaine de pratiquants enfants et adultes.

Caroline Garcia, présidente de l'association, a remercié chaleureusement les nombreux parents, y associant la municipalité qui les soutient moralement et financièrement, Intermarché de Saint-Romain, et le Crédit Mutuel.

À l'occasion de ce gala de fin d'année, sur le tatami, petits et grands s'en sont donné à cœur joie pour pratiquer leur sport favori, le karaté, sport complet pour tous. Avec, pour démarrer, des répétitions d'enchaînements techniques pour travailler les techniques de défense d'attaque et les positions, suivi de katas simulant un combat contre des adversaires imaginaires et pour terminer par des assauts conventionnés avec une attaque bloquée, recueillant de nombreux applaudissements des spectateurs.

Au karaté, une saison qui se termine est signe de passage de grades. Aussi Andy et Valentin ont reçu trois barrettes, Inaya, Ghjulia et Jules quatre barrettes, la coupe fair-play étant attribuée à Jules, la coupe Samouraï à Ghjulia, Andy, Valentin, Inaya recevant des coupes simples.

Tous se sont retrouvés pour partager le pot de l'amitié et échanger avec le maire Roger Trappo, venu les saluer.

Les cours se poursuivront jusqu'au jeudi 19 juin, pour reprendre le mardi 2 septembre, et pour préparer la fête des associations samedi 6 septembre après midi sur la place du jeu de paume.

Le bureau : Présidente Caroline Garcia, trésorier et instructeur Fred Garcia, secrétaire Pierrette Champaloux, trésorier adjoint Jean-Baptiste Graziani. Contact : 06 98 09 54 82



RÉTROSPECTIVES

Le 28 mars en soirée...

En février, en voyant que certains Puymérassiens avaient pris l'habitude de se retrouver autour d'un jeu de belote on s'est dit, pourquoi pas proposer un concours ?

Zizi et Nini se sont occupé des inscriptions et du règlement du concours, Marc MOINIER de l'organisation de la soirée qui s'est déroulée au centre social et culturel.

Il y a eu 20 équipes.



C'est très satisfaisant pour une première édition car annoncée tardivement !

Une petite restauration était proposée avec des sandwiches, de la soupe d'épeautre préparée par Cédric TRAPPO, des tartes de la boulangerie, ainsi qu'une buvette.

Au bureau, on se satisfait d'avoir pu proposer une manifestation supplémentaire qui a largement réjouit les locaux et notamment ceux et celles que l'on ne voit pas forcément dans d'autres manifestations.

Après le succès de cette première, nous comptons renouveler l'opération l'hiver prochain.

Marine MOINIER



RÉTROSPECTIVES

Soirée cassoulet très réussie pour l'association Puyméras Mon Village qui a fait salle comble au centre social et culturel avec 60 personnes inscrites pour ce repas festif.

Les bénévoles, toujours présents pour mettre la main à la pâte, n'ont pas chômé, tant la veille pour toutes les mises en place et la confection de la salade de fruits, que le jour même pour le service.

Merci et bravo pour cette superbe organisation !



RÉTROSPECTIVES

La grande lessive à l'école de Puyméras : 20 mars 2025

La grande lessive c'est une journée arts plastiques à l'école, organisée dans le cadre du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal). Le thème et la date sont nationaux. Cette année le thème était le papier, du papier, vos papiers.

Il y avait 43 enfants des écoles de Mérindol et de Puyméras et 4 ateliers décomposés comme suit :

- ⇒ Le premier : réalisation d'un dessin en papier déchiré
- ⇒ Le deuxième : faire une collection de papiers différents
- ⇒ Le troisième : sa carte d'identité d'écolier
- ⇒ Le quatrième : expérimentation et utilisation du papier carbone

En amont les enfants de Puyméras ont fabriqué une feuille de papier et fait une réalisation en papier mâché.

Nous remercions les parents qui nous ont aidés.

Isabelle Eyraud



RÉTROSPECTIVES

SPECTACLE MUSICAL DU RPI : écoles de Mérindol, Puyméras, Faucon.



Remerciements aux 3 mairies pour l'estrade et les chaises, à Bruno de AVD, pour la sonorisation, très importante car elle valorise le travail effectué, à Laurie intervenante en musique auprès des enfants de Puyméras et Faucon et aux enseignants qui ont travaillé sur l'apprentissage du répertoire et de la rythmique tout au long de l'année.



Le titre du spectacle était : les couleurs.

Les enfants de Mérindol ont chanté «Coucou», «La coccinelle» et «Je mets des couleurs».

Les enfants de Faucon et Puyméras quant à eux ont chanté des chansons sur les couleurs en anglais en espagnol et pour finir «Petit oiseau de toutes les couleurs ».

Prochainement, mini spectacle de danse à Puyméras le 1er juillet à 18 h suivi d'un apéritif.

RÉTROSPECTIVES

MARCHE FESTIVE DU 12 AVRIL 2025

Le comité des fêtes remercie vivement les caves et brasseries qui donnent de leur temps et offrent des dégustations.
Merci également au Girocèdre, au café des Barrys, à la boulangerie et à Intermarché.

Cette année était une année particulière puisque c'était la première fois en 17 ans que J-C ne coordonnait pas la manifestation. Mais grâce aux nombreuses informations qu'il nous a transmises et à l'énorme travail qu'a fourni Céline pour prendre la relève on a pu faire une 17e marche à la hauteur des précédentes.

Nous sommes déjà en train de réfléchir au prochain parcours et comment améliorer cette journée.



MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR

FETE DU 14 JUILLET

Comme d'habitude les Puymérassiennes et Puymérassiens se rassembleront à partir de 18 h sur la place de la mairie pour célébrer la fête nationale. Ils défileront avec «Marianne» dans les rues du village.

**Atelier
PANIER FLEURIS**



Enfants de 4 à 12 ans

14 JUILLET

R.V. mairie de Puyméras à 17h

Les paniers orneront les tables du repas républicain. Toutes les fournitures nécessaires seront mises à la disposition des participants qui seront tous récompensés.

Organisé par Puyméras Mon Village

Réalité par nos soins - Ne pas jeter sur la voie publique

Puyméras Mon Village proposera aux enfants, un lâcher de ballons ainsi qu'une glace à retirer au café des Barrys. Une surprise attendra les enfants qui participeront au défilé et à l'atelier des paniers fleuris.

Une partie du repas se fera devant un cabaret ! Au menu du 14 juillet il y aura : apéritif, terrine de légumes et salade, blanquette de veau et riz tricolore, ile flottante et vin compris (avec modération).

14 JUILLET

PUYMERAS

15h
Concours de Doublette Montée
60€+FP (Café des Barrys + mises)

16h
Atelier préparation décoration de panier Républicain, dans la salle de la Mairie
Organisé par Puyméras Mon Village

17h30
Rendez-vous à la Mairie:
Habillement des enfants en tenue Républicaine

18h
Défilé - Lâcher de Ballons
Election du plus beau panier Républicain

20h
Repas Républicain Places Limitées
Apéritif-Entrée-Plat-Fromage-Dessert

21h30
Cabaret Rêve d'étoiles

23h
Soirée dansante

Renseignements au
06.03.18.43.80
06.04.53.59.16

Reservation
Hello Asso

Comité des fêtes de Puyméras comite_des_fetes_de_puymeras_

Fête votive : du 22 au 25 août avec pistou, concours de belote, pétanque et la traditionnelle course de tracteurs... restauration tous les soirs.

VULCAIN À PUYMÉRAS

Après la ferveur de la saison estivale, le pays Vaison-Ventoux fait la part belle à l'automne avec son soleil plus doux, ses vendanges, sa douceur de vivre qui nous mène jusqu'aux prémices de Noël et nous donne rendez-vous de septembre à décembre dans chaque village de la communauté de communes. Le flambeau, symbole de ces rencontres conviviales faites de partage autour de la lumière, arrivera à Puyméras

le vendredi 17 octobre.

La commune de Puyméras, le Comité des Fêtes et Puyméras Mon Village vous donnent rendez-vous pour fêter VULCAIN, dieu romain du feu, des volcans et de la forge.

AU PROGRAMME :

18 heures 30 :

- ✓ Rendez-vous Place du Jeu de Paume et ouverture des Automnales
- ✓ Remise de la flamme des Automnales à Roger TRAPPO.
- ✓ Discours des personnalités

18 heures 45 :

- ✓ Remise des lampions aux participants au défilé
- ✓ Déambulation dans le village jusqu'à la place de la mairie accompagné par Mélaine BIENFAIT.

19 heures :

- ✓ Place de la mairie : lâcher de lanternes par les enfants des écoles
- ✓ Spectacle d'Indira, professeur de danse sur le thème de la lumière et du feu

19 heures 30 :

- ✓ Apéritif partagé autour d'un brasero devant le centre social. La mairie offrira une boisson par personne. Chacun portera boisson et amuse-bouche à partager
- ✓ Organisation du jeu Quiz proposé par la communauté de communes (20 mn) pour les grands comme pour les plus jeunes. Le Grand Prix des Automnales sera décerné à la commune qui aura obtenu le meilleur taux de bonnes réponses au jeu-quizz et un prix de la participation sera attribué à la commune ayant comptabilisé le plus grand nombre de participants au jeu.

20 heures 30 :

- ✓ Dîner sur inscription. Soupe d'épeautre, fromage, dessert.

Prix par personne : 12 euros.

**NOUS COMPTONS SUR VOUS POUR QUE CES AUTOMNALES
SOIENT LES PLUS CHALEUREUSES ET LES PLUS CONVIVIALES DE VAISON-VENTOUX**

MANIFESTATIONS ET ÉVÈNEMENTS À VENIR



Comme chaque année, le Café des Barrys met en place son programme estival et vous propose un menu moules frites chaque jeudi soir ainsi qu'une variété de concerts tout au long de l'été.

Nous retrouvons également nos pizzaiolos, Don Peppone et Don Camillo pour une soirée festive « Pizza-Concert » tous les mercredis et samedis soir.

Vous retrouverez les dates des concerts dans le calendrier ci-dessous.



DATE	ORGANISATEUR	OBJET	LIEU
2 juillet	Café des Barrys	Concert avec Chunky Lilly	Puyméras
3 juillet	Café des Barrys	Concert avec ADONIS	Puyméras
9 Juillet	Café des Barrys	Soirée Bachatta avec Sarah	Puyméras
10 juillet	Café des Barrys	Concert avec Gilles et sa guitare	Puyméras
14 juillet	Comité des Fêtes	Repas et soirée cabaret - Bal	Puyméras
16 juillet	Café des Barry	Karaoké avec Chris Anim	Puyméras
17 Juillet	Café des Barrys	Concert avec Vivi	Puyméras
23 juillet	Café des Barrys	Soirée Salsa avec Stan	Puyméras
30 juillet	Café des Barrys	Concert avec Gilles et sa guitare	Puyméras
31 juillet	Café des Barrys	Concert avec Manu	Puyméras
6 août	Cave Coopérative	Fête du vin	Puyméras
7 août	Café des Barrys	Concert avec Vivi	Puyméras
13 août	Café des Barrys	Concert avec Duo Yoda	Puyméras
14 août	Café des Barrys	Concert avec ADONIS	Puyméras
20 août	Café des Barrys	Concert avec Vivi	Puyméras
22 – 25 août	Comité des Fêtes	Fête votive	Puyméras
28 août	Café des Barrys	Concert avec Gilles et sa guitare	Puyméras
6 septembre	Mairie	Forum des Associations	Puyméras
19 octobre	Comité des Fêtes	Bodega	Stade de Puyméras
31 octobre	APE	Halloween	Puyméras
11 novembre	Mairie	Commémoration Armistice avec la chorale « Chœur de Puyméras »	Puyméras
23 novembre	APE	Castagnade	Faucon
29 novembre	PMV	Sainte Catherine	Puyméras
30 novembre	Comité des Fêtes	Marché de Noël	Puyméras
6 décembre	Rand'O'Soleil	Téléthon	Puyméras
12 décembre	Puyméras Karaté Club	Soirée de Noël	Puyméras
14 décembre	Chœur de Puyméras	Concert	Centre Culturel



BULLETIN D'ADHÉSION A PUYMÉRAS MON VILLAGE
A remettre dûment complété avec le versement de la cotisation

Cotisation annuelle individuelle : 10 €

Cotisation annuelle familiale : 15 €

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville :

Mail : Téléphone :

Versement de Euros ☐ Chèque ☐ Espèces

Date

+++++

RÉCEPTION DU JOURNAL DE PMV

☐ Boîte aux lettres ☐ Mail ☐ Envoi postal (Participation de 15€ pour l'année)

Pour mémoire, le journal de PMV est édité 3 fois par an. La distribution se fait grâce aux bénévoles qui le déposent dans les boîtes aux lettres.

Vous pouvez opter pour un envoi dématérialisé, il vous suffit alors d'envoyer le présent bulletin à l'association Puyméras Mon Village en communiquant votre adresse mail.

Si vous souhaitez un envoi par courrier vous devrez vous acquitter d'une participation aux frais postaux de 15 € pour l'année.

Votre règlement devra être effectué auprès de l'association Puyméras Mon Village chaque début d'année, avec le présent bulletin dûment complété.



Depuis 2007

VIANET Services

Rats, souris, fouines, pigeons, serpents, frelons, guêpes, essaims d'abeilles, blattes, fourmis, punaises de lits, etc

Intervention ponctuelle ou contrat annuel

Frédéric VIANEZ
Mob. : 06 88 65 25 89
contact@vianetservices.fr

Agrément ministériel
Habitations électriques
Toutes hauteurs
www.vianetservices.fr

ENTREPRISE DE RAMONAGE AGREE

GILLES REYNAUD - SERGE SERRA
galerie-armony@orange.fr

RAMONAGE

CHEMINEE A BOIS 70 € CHAUDIERE FUEL 75 €

20 RUE GASTON GEVAUDAN
84110 VAISON LA ROMAINE

06 32 16 88 52
www.galeriedarmony.com

VAISON ASSAINISSEMENT

VIDANGE - CURAGE - DEBOUCHAGE CAMERA - DETECTION

06.03.03.83.19

84110 PUYMERAS vaisonnassainissement@hotmail.fr

PHILIPPE
travaux de maçonnerie réparation
toiture carrelage

MARCHIONINI

84110 puymeras

0611531618



JOLITOIT PROVENCE
COUVREURS ZINGUEURS

Frédéric Lagarde 06.44.08.25.40

ZINGUERIE

Pose de gouttières, chéneaux, étanchéité,
abergements de cheminée et de fenêtres de toit

TOITURE

Rénovation et réparation

contact@jolitoit-provence.fr



www.jolitoit-provence.fr

Entreprise gleize Samuel



débroussaillage mécanisé
tel:06.15.75.43.93

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

Le Paysagiste

Vous mets au vert...

04.66.59.82.95

CONTACT@LEPAYSAGISTE.NET

SHOWROOM & BUREAUX
61, ANCIENNE ROUTE DE NYONS - 84110 PUYMERAS

LE PISCINISTE

Piscine & Spa

04.66.59.82.95

CONTACT@LEPISCINISTE.NET

21, cours Taulignan
84110 Vaison-la-Romaine

GALERIE DES LIMONADIERS

julialeven@wanadoo.fr

04.90.28.87.58
07.87.86.21.96

Horaires
Du mardi au vendredi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h 30
Le samedi
9 h 30 - 12 h et 15 h - 18 h

Société Pimprenelle
Julia Leven

CAFFÉ DES BARRYS

BAR- RESTAURANT-COCKTAILS-GLACES-CRÊPES

2 RUE DES BARRYS 04-90-35-04-53
84110 PUYMÉRAS

Domaine
SAINT-A POLLINAIRE
84110 PUYMÉRAS - FRANCE

En Biodynamie depuis 1967
06 58 96 98 92

Le G iroccdre
RESTAURANT

Famille TRAPPO
Le Village - 84110 PUYMÉRAS
Tél : 04 90 46 50 67
www.legiroccdre.fr
mail : legiroccdre@club-internet.fr

Réervations souhaitées. Fermé le lundi toute la journée et mardi midi.

CHALOIN CHOCOLATS
Créateur de saveurs depuis 1921

Chocolats pur origine, Bonbons chocolats, glaces, confiseries, Nougats, Pâtés à tartiner, Macarons, Gamme sans sucre, pièce unique, salon de thé, espace de dégustation, Bean to Bar...

Boutique en ligne : www.chaloinchocolats.com

125 Zone artisanale du Maupas
84110 Puymeras
04 90 37 40 94

HUILE D'OLIVE

Fabrication Artisanale
extraite par 1^{ère} pression à froid

LE VIEUX MOULIN
Alain FARNOUX
21 impasse de Maupas
84110 Puymeras
Tél. 04 90 12 02 57 - Fax 04 90 35 60 81
26110 Mirabel-aux-Baronnies
le.vieux.moulin.af@orange.fr
www.levieuxmoulinfarnoux.fr
Point GPS : N 44.27637° / E 5.10898°

CAVE LA COMTADINE
À PUYMÉRAS

Ouvert du Lundi
au Samedi de 8h à
12h et de 14h à
18h
04 90 46 40 78

CÔTES DU RHÔNE
CÔTES DU RHÔNE
CÔTES DU RHÔNE

NOTRE PAGE DE JEUX

SUDOKU

	7	3		9				6
				2			4	
					5		7	
			6	8			1	
5							2	
					4	6		
2		9				7		
7			1					8
6								

			5		9			6
	1							
5	4		8				9	
8	9		4				6	
				2		3		
		7						
		6	7					
		1					5	
7	5			4				2

MOTS MELES

Y I L S G C H A I S E V F A V
C N J C M W C X M Q G M O E O
T J J H O I V A P K Q N I K R
W C O S E M C X N Z C N C U D
T A A T B T M R P A K V L R I
Y H I B É O H O O R P B E Y N
J I T O E L U D D O W É G W A
H E R I F I É T S E N L I T T
P R O T F B J V E T M D B C E
A J U E O I E R I I Y M E W U
F T S F R I G O A S L L J S R
C A S B F Y W I X V I L O W Y
F B E Q V U U N W J I O E Z E
S L L A V A B O I U B X N X L
V E B U R E A U A Q A V S D L

BOITE
BOUTEILLE
BUREAU
CAHIER

CANAPE
CHAISE
COMMODE
FRIGO

LAVABO
LIT
MICROONDES
ORDINATEUR

STYLO
TABLE
TROUSSE
TELEVISION

TRUCS ET ASTUCES DE GRAND-MÈRE

Eplucher un oignon sans pleurer

Éplucher un oignon peut devenir très douloureux. Pour protéger nos yeux et rendre plus agréable l'épluchage des oignons, nos grands-mères ont trouvé un moyen très efficace. En effet, il suffit de mettre de l'eau dans votre bouche. Ceci permettra au gaz lacrymogène présent dans les oignons de se déposer dans l'eau plutôt que sur vos yeux.

Eviter d'avoir des fruits périmés

Afin d'allonger la durée de vie de nos amis les fruits, une astuce est infaillible. Coupez en deux un bouchon en liège et déposez-le dans votre corbeille à fruit. La matière du liège permet d'absorber l'humidité qui se trouve dans chaque fruit. Cela permettra d'éviter ainsi les tâches noires sur vos fruits.

Eviter les mauvaises odeurs dans la cuisine

Après avoir cuisiné, des odeurs nauséabondes rendent notre habitation peu agréable. Pour se débarrasser des odeurs de votre cuisine, rien de tel que de mettre un bol rempli de vinaigre blanc. Celui-ci permettra d'absorber toutes les odeurs.

